



Titre : MANUEL DE PRELEVEMENT

1. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

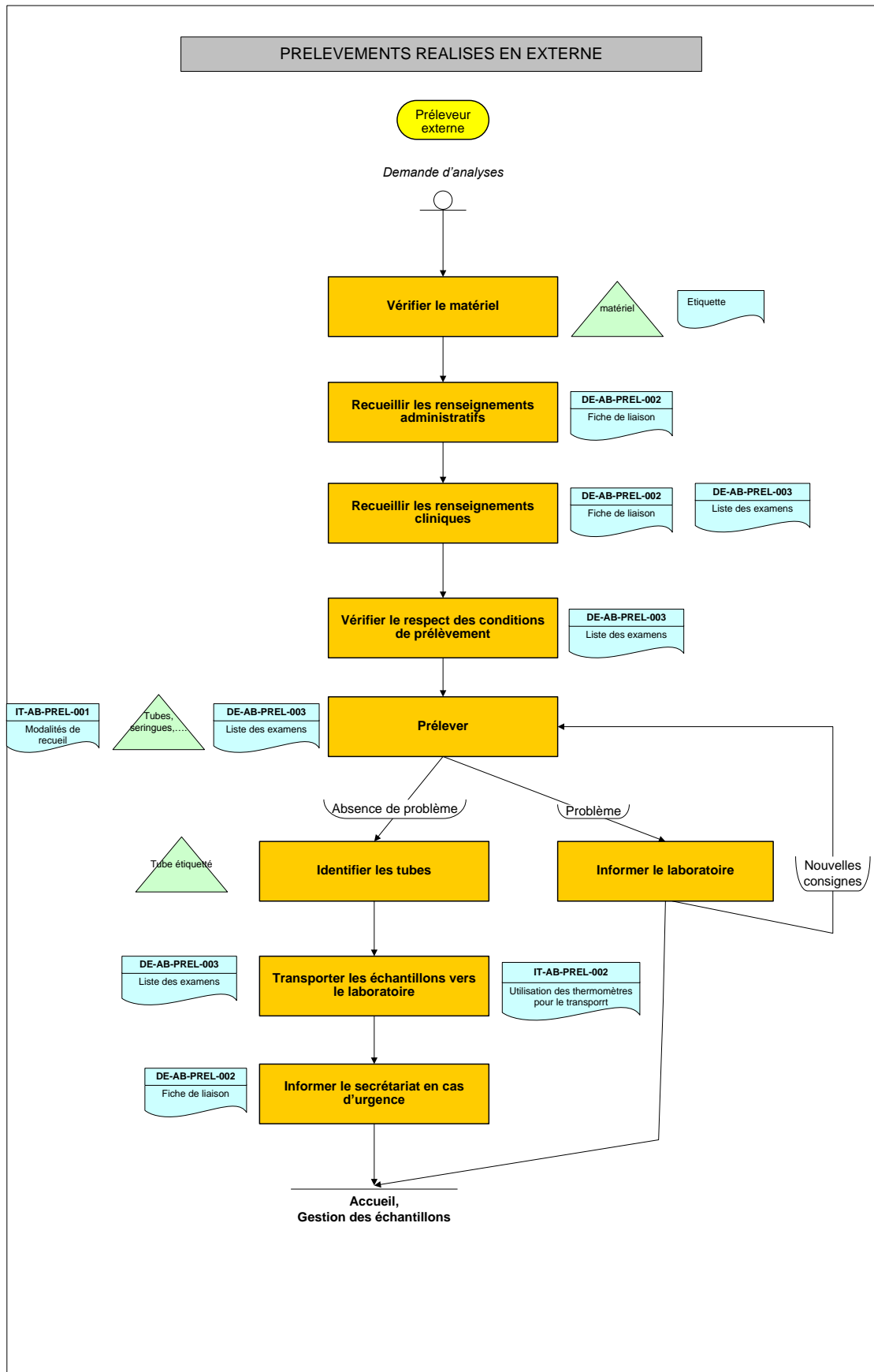
Cette procédure a pour but de décrire les modalités de prélèvements des échantillons biologiques afin : de respecter les conditions de prélèvements (méthodes, délais, températures,), de transport et de recueillir toutes les informations nécessaires (informations administratives et cliniques).

La procédure concerne l'ensemble des prélèvements réalisés en interne, en externe par le personnel habilité et le prélèvement effectué par le patient.

Les prélèvements biologiques sont analysés dans un des sites du laboratoire Bio-Avenir :

- au 26 rue du Neufbourg 57000 METZ du lundi au vendredi de 7h-19h et le samedi de 7h30-12h00.
- au 34 rue Nationale 57420 VERNY du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 14h à 18h30 – le samedi de 7h30 à 12h

2. PRELEVEMENTS REALISES EN EXTERNE





Commentaires

1. Vérifier le matériel

Avant de se rendre au domicile du patient, le préleveur externe vérifie :

- La disponibilité du matériel suivant :
 - Tube de prélèvement dans la taille, avec le volume de remplissage et les additifs nécessaires
 - Aiguilles et porte tubes
 - Alcool pour désinfecter le site de ponction
 - Garrot
 - Coton, sparadrap
 - Container pour élimination des aiguilles utilisées
 - Sac de transport isotherme respectant les normes ADR
 - Pain de glace dans les périodes chaudes

- Que la date de péremption des tubes ne soit pas dépassée

2. Recueillir les renseignements administratifs

Le préleveur externe :

- Identifie le patient,
 - Vérifie la concordance entre le patient et la prescription.
- Dans le cas d'une prise de sang pour un groupe sanguin ou RAI, une pièce d'identité est demandée obligatoirement au patient afin de vérifier l'orthographe du nom, du nom de jeune fille et du prénom et la date de naissance.
- recueille les informations de prise en charge : attestation de sécurité sociale et photocopie de la carte mutuelle et la feuille de consentement, le cas échéant.
 - vérifie la date de la prescription et l'identification du prescripteur

Le préleveur reprend l'ensemble de ces données et joint **obligatoirement** l'ordonnance, et la feuille de consentement, si nécessaire.

Les feuilles de consentement sont à disposition au laboratoire.

En cas de données manquantes, les secrétaires prendront contact avec la personne ayant réalisée le prélèvement pour récupérer les informations.

3. Recueillir les renseignements cliniques

Au besoin, le préleveur externe recueille les renseignements cliniques nécessaires au laboratoire pour la bonne interprétation des résultats (dernières règles, traitements médicamenteux,).

Ces renseignements diffèrent en fonction des examens et sont précisés dans la Liste des examens DE-AB-PREL-003.



4. Vérifier le respect des conditions de prélèvements

En fonction des paramètres et en s'appuyant sur la Liste des examens DE-AB-PREL-003, le préleveur externe vérifie :

- Que le jeûne a bien été respecté,
- Qu'aucune prise de médicaments interagissant sur le prélèvement n'a été effectué

5. Prélever

Au préalable, le préleveur externe :

- Vérifie la prescription médicale et adapte l'heure de prélèvement, si l'analyse est soumise à un cycle circadien.
- Informe le patient du soin,
- S'informe des dispositions particulières relatives aux examens à effectuer,
- Choisi le matériel adapté au type de prélèvement et au malade,
- Prépare le matériel nécessaire au soin,
- Prélève les tubes nécessaires en s'assurant du bon remplissage
- Elimine les déchets dans le conteneur prévu.

Dans le cas des prélèvements soumis à un cycle circadien, l'heure de prélèvement est précisée sur le tube

Les consignes de prélèvements sont détaillées dans les Modalités de recueil IT-AB-PREL-001 correspondantes.

Les tubes à utiliser en fonction des paramètres sont repris dans la Liste des examens DE-AB-PREL-003.

Les conduites à tenir en cas d'urgence sont développées dans l'instruction correspondante IT-AB-LOCA-002.

La date et l'heure de prélèvement sont à préciser par les préleveurs externes de manière à pouvoir les enregistrer dans le dossier du patient.

Les prélèvements de gaz de sang peuvent être réalisés uniquement par des médecins ou des médecins biologistes.

6. Identifier les tubes

L'identification des échantillons est une étape importante et sensible du processus, sous la responsabilité du préleveur. Toute erreur d'identification constitue un critère de non-conformité pouvant entraîner la non exécution des actes. C'est pourquoi elle fait l'objet de toutes les attentions, et est soumise à une législation très stricte.

Chaque récipient est identifié par le préleveur ayant effectué le prélèvement.

Cette identification comporte :

- ✓ Le nom du patient : nom de naissance - nom d'usage (facultatif)
- ✓ Le prénom,
- ✓ Le sexe,
- ✓ La date de naissance.



Une partie de l'identification peut être portée pour partie sur un document accompagnant l'échantillon (ex : ordonnance)

En cas d'analyse urgente, le préleveur note « URGENT » sur le tube et le signale au secrétaire à réception au laboratoire.

Une erreur d'identification, un échantillon non identifié ou avec une identification illisible constitue un critère de non-conformité et peut entraîner la non exécution des actes.

La liste des Critères d'acceptabilité des échantillons est disponible au laboratoire.

7. Informer le laboratoire

En cas de problème lors du prélèvement, le préleveur externe informe le laboratoire et prend les recommandations nécessaires auprès des biologistes pour trouver une solution (par exemple : prélèvement difficile pour des raisons techniques, nécessitant une modification des modalités recommandées, prélèvement devant être postposé pour des raisons de jeun, de technique et/ou d'impossibilité à réaliser,).

8. Transporter les échantillons vers le laboratoire

Le préleveur transporte les tubes, en respectant la consigne de « 1patient/1 boîte ». Les boîtes utilisées répondent à la norme ADR, qui préconise le système du triple emballage :

- Les emballages primaires sont les tubes, flacons, réceptacles d'écouvillons et tous les récipients étanches,
- L'emballage secondaire. Il constitue une enceinte étanche et résistante dont le fond est tapissé d'un matériau absorbant,
- L'emballage tertiaire : emballage externe les protégeant des chocs et de la lumière.

L'étiquetage de l'emballage externe comporte les éléments suivants : nom, adresse et numéro de téléphone du laboratoire.

Le préleveur est responsable du transport des échantillons au laboratoire dans de bonnes conditions de conservation et de transport :

- transporter les boîtes calées en position verticale,
- éviter les chocs thermiques : maintien à une température de 18 à 25°C en général sauf conditions particulières (certaines analyses à température 5°C+/- 3°C). L'utilisation des thermomètres est détaillée dans l'instruction Utilisation des thermomètres pour le transport IT-AB-PREL-002.
- Respecter les délais préconisés

Les conditions de températures et les délais préconisés pour chaque analyse sont enregistrés dans la Liste des examens DE-AB-PREL-003.



LABORATOIRE
BARBIER
26 rue du Neufbourg
57000 METZ

Manuel de prélèvement

Ref : PT-AB-PRÉL-001-06
Version : 06
Applicable le : 03-09-2018

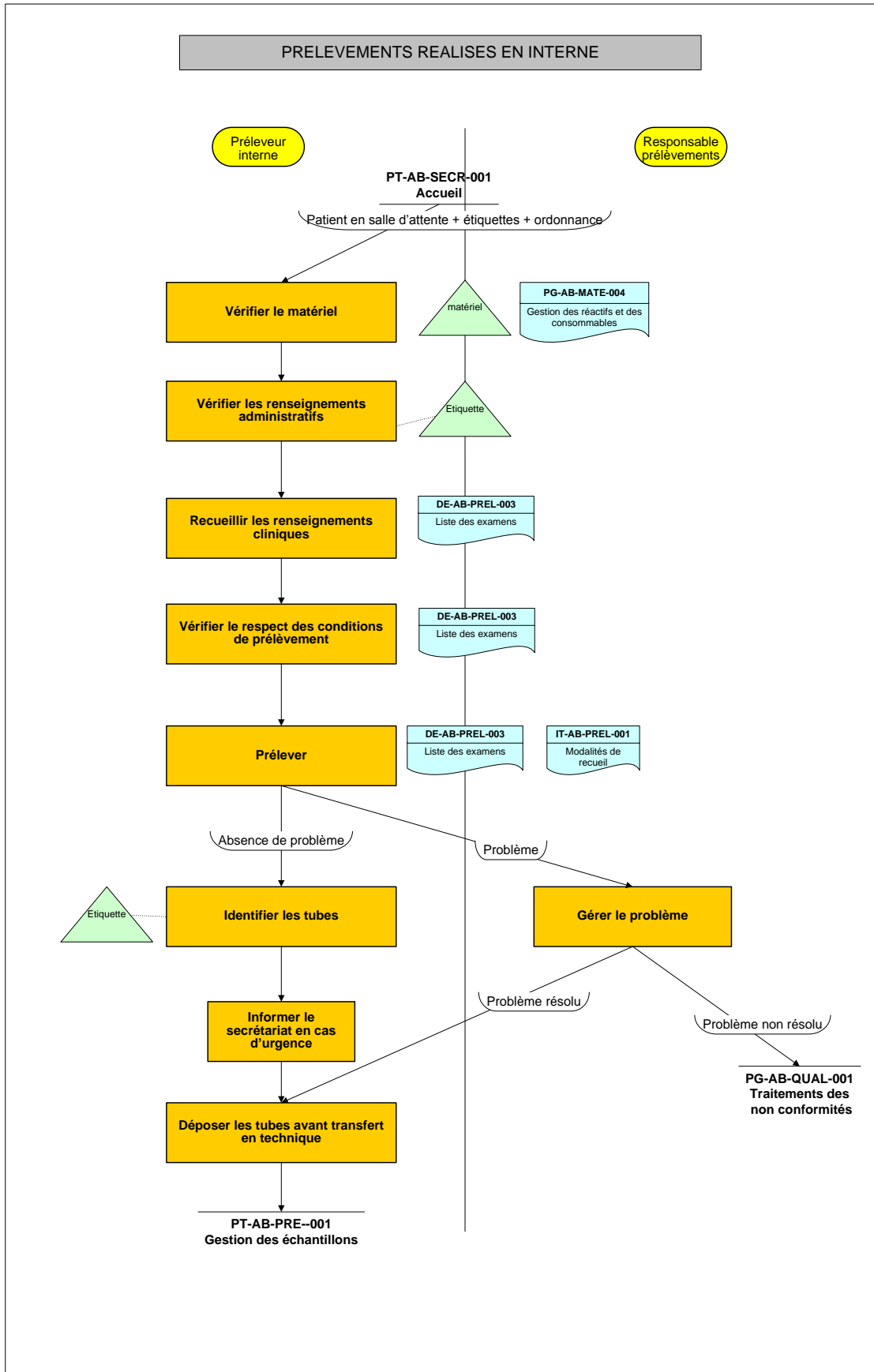


Dans le cadre d'une demande de réanalyse ou d'analyse complémentaire, veuillez joindre directement le laboratoire.

9. Informer le secrétariat en cas d'urgence

En cas d'analyse urgente, le préleveur externe avertit les secrétaires oralement lors du dépôt des échantillons.

2. PRELEVEMENTS REALISES EN INTERNE





Commentaires

1. Vérifier le matériel

Avant de débiter le préleveur vérifie :

- la disponibilité du matériel suivant :
 - Tube de prélèvement dans la taille, avec le volume de remplissage et les additifs nécessaires
 - Etiquette pour l'identification du patient
 - Aiguilles et porte tubes
 - Alcool pour désinfecter le site de ponction
 - Garrot
 - Coton, sparadrap
 - Container pour élimination des aiguilles utilisées

- la date de péremption du tube suivant la procédure Gestion des réactifs et des consommables.

2. Vérifier les renseignements administratifs

Le préleveur vérifie :

- l'identité du patient, en la faisant énoncer par le patient
- la date de naissance du patient
- la concordance entre l'ordonnance et les étiquettes éditées par les secrétaires.

En cas de non respect d'un des deux points, le prélèvement ne sera pas réalisé.

3. Recueillir les renseignements cliniques

Au besoin, le préleveur recueille les renseignements cliniques nécessaires à la bonne interprétation des résultats en s'appuyant sur la Liste des examens DE-AB-PREL-003. Le préleveur enregistre le résultat de sa demande sur l'étiquette prévue.

3. Vérifier les conditions de prélèvements

En fonction des paramètres et en s'appuyant sur la Liste des examens DE-AB-PREL-003, le préleveur externe vérifie :

- Que le jeûne a bien été respecté,
- Qu'aucune prise de médicaments interagissant sur le prélèvement n'a été effectué

4. Prélever

Au préalable, le préleveur :

- Vérifie la prescription médicale,
- Informe le patient du soin,



- S'informer des dispositions particulières relatives aux examens à effectuer,
- Choisir le matériel adapté au type de prélèvement et au malade,
- Préparer le matériel nécessaire au soin,
- Prélève les tubes nécessaires en s'assurant du bon remplissage
- Eliminer les déchets

Les consignes de prélèvements sont détaillées dans les Modalités de recueil IT-AB-PREL-001 correspondantes.

Les tubes à utiliser en fonction des paramètres, sont repris dans la Liste des examens DE-AB-PREL-003.

Les conduites à tenir en cas d'urgence sont développées dans l'instruction correspondante IT-AB-LOCA-002.

Le nom et prénom du préleveur, la date et l'heure du prélèvement sont enregistrés directement dans le dossier patient par les secrétaires.

Les prélèvements de gaz de sang peuvent être réalisés uniquement par des médecins ou des médecins biologistes.

6. Identifier les tubes

Le préleveur identifie chaque tube avec l'étiquette éditée par le système informatique central du laboratoire.

Cette identification comporte :

- ✓ Le nom du patient : nom de naissance - nom d'usage (facultatif)
- ✓ Le prénom,
- ✓ Le sexe,
- ✓ La date de naissance.

7. Gérer le problème

En cas de problème lors du prélèvement, le préleveur informe les biologistes pour connaître la conduite à tenir (par exemple : prélèvement difficile pour des raisons techniques, nécessitant une modification des modalités recommandées, prélèvement devant être postposé pour des raisons de jeun, de technique et/ou d'impossibilité à réaliser,).

Si le problème ne peut être résolu, le préleveur ouvre une fiche de non-conformité conformément à la procédure Traitement des non conformités PG-AB-QUAL-001.

8. Informer le secrétariat en cas d'urgence

En cas d'analyse urgente, le caractère urgent est spécifié sur l'étiquette du tube et sur le dossier informatique du patient.

9. Déposer les tubes avant transfert en technique



LABORATOIRE
BARBIER
26 rue du Neufbourg
57000 METZ

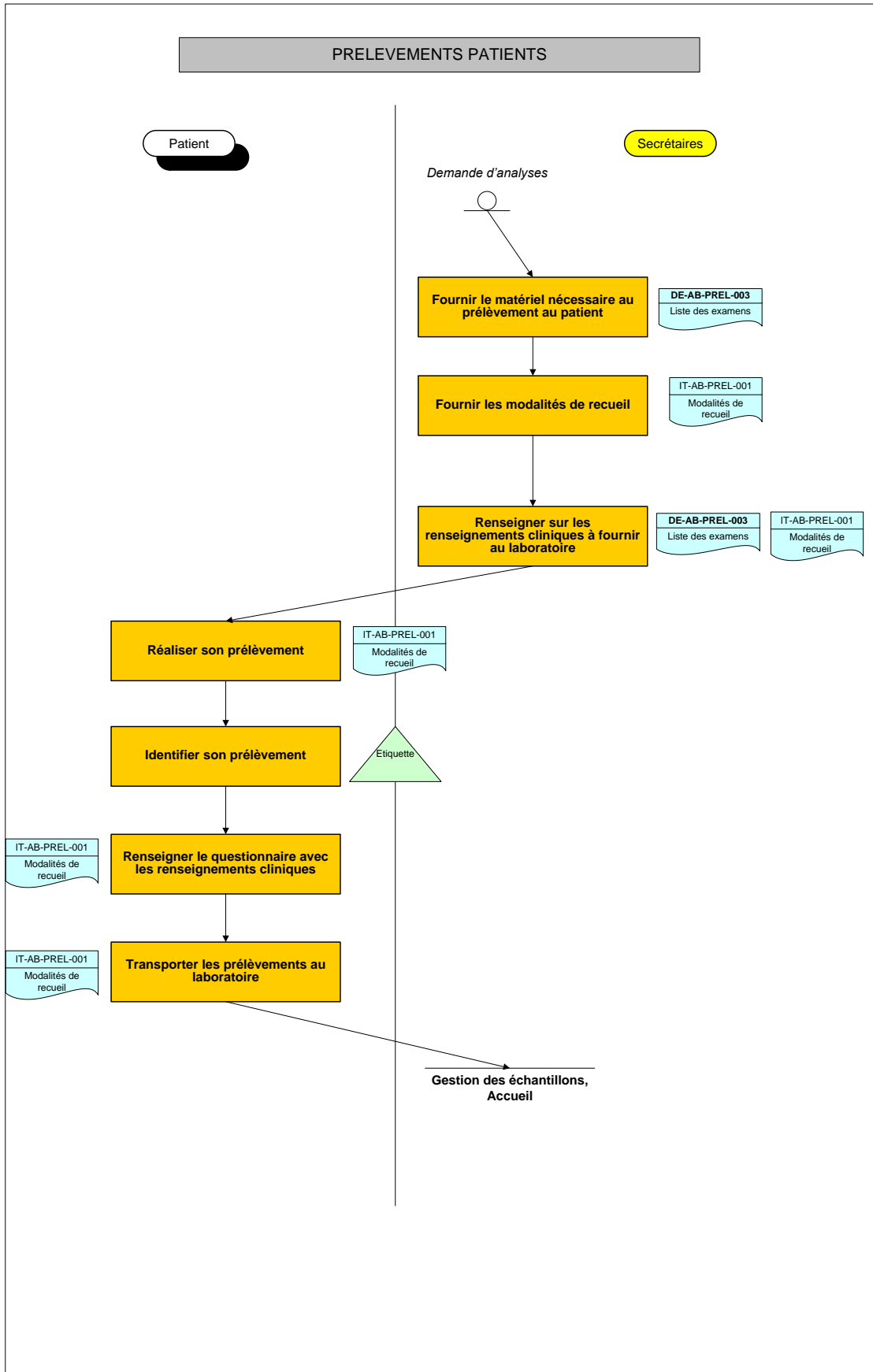
Manuel de prélèvement

Ref : PT-AB-PRÉL-001-06
Version : 06
Applicable le : 03-09-2018



Les tubes sont déposés au secrétariat dans le bac prévu à cet effet, avant son transfert en technique.

3. PRELEVEMENTS PATIENTS





Commentaires

1. Fournir le matériel nécessaire au prélèvement patient

En fonction des analyses demandées, les secrétaires s'appuient sur la Liste des examens pour fournir au patient le matériel de prélèvement.

2. Fournir les modalités de recueil

En fonction des analyses, les secrétaires et/ou le préleveur informent sur les Modalités de recueil IT-AB-PREL-001 correspondantes et des fiches explicatives sont remises au patient en même temps que le matériel de prélèvement (Documents DE-AB-PREL, intitulés fiche de prélèvement).

Ces fiches guident le patient entre autres sur les étapes de prélèvements, les délais, les conditions de transport et les conditions de prélèvements.

Un patient ayant déjà réalisé un prélèvement similaire au sein du laboratoire recevra à chaque passage une nouvelle fiche explicative. (Documents DE-AB-PREL, intitulés fiche de prélèvement)

4. Renseigner sur les renseignements cliniques à fournir au laboratoire

En s'appuyant sur la Liste des examens DE-AB-PREL-003 et en fonction des prélèvements à effectuer, les secrétaires renseignent les patients des renseignements cliniques à fournir au laboratoire.

5. Réaliser son prélèvement

Le patient réalise son prélèvement au laboratoire ou à son domicile en s'appuyant sur les instructions fournies dans les fiches explicatives qui accompagnent le matériel de prélèvement. (Documents DE-AB-PREL, intitulés fiche de prélèvement)

6. Identifier son prélèvement

Le patient identifie son prélèvement en suivant les instructions spécifiées dans les Modalités de recueil IT-A-PREL-6-001.

A minima, on trouve :

- Son nom,
- Son prénom,
- La date et l'heure du recueil

7. Transporter les prélèvements au laboratoire



LABORATOIRE
BARBIER
26 rue du Neufbourg
57000 METZ

Manuel de prélèvement

Ref : PT-AB-PRÉL-001-06
Version : 06
Applicable le : 03-09-2018



Le patient transporte les prélèvements au laboratoire dans les conditions et les délais spécifiés dans les Modalités de recueil IT-AB-PREL-001 et les fiches explicatives fournies préalablement par le laboratoire (Documents DE-AB-PREL, intitulés fiche de prélèvement)